



PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale 2016-2017 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
3^e Assemblée générale ordinaire
Automne 2016
16 novembre 2016 - 16h00
A8 – 334

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV :

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke

AG = Assemblée générale de l'AGED

CA = Conseil d'administration de l'AGED

CE = Conseil exécutif de l'AGED

CM = Conseil des membres de la FEUS

FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

ODJ = Ordre du jour

PV = Procès-verbal

RGs = Règlements généraux

VP = Vice-Président de l'AGED

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Le quorum est constaté

Nicolas Désilets-Laforge propose l'ouverture de l'Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Justin Chenel.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée est ouverte à 16h22.

2. Désignation du praesidium

Nicolas Désilets-Laforge propose Ali Sbai comme président d'Assemblée et Antoine Poirier-Godon comme secrétaire d'Assemblée.

La proposition est appuyée par Kolia Frare.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ODJ

1. Ouverture de l'Assemblée générale
2. Désignation du praesidium
3. Adoption de l'ODJ
4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 septembre 2016
5. (D) Activité de rencontre

Rodrigue Turgeon explique que comme le veut la coutume, l'Assemblée invite les étudiants à la maîtrise à présenter leur point en premier pour leur éviter d'avoir à rester pour l'ensemble de la rencontre.

6. (D) Cahier de positions
7. (D) Coopérative
8. (D) Création d'une commission d'enquête
9. (D) Énoncé de valeurs et de comportements souhaités
10. (D) Élections
 - 10.1 Élection d'un membre du Comité communication et mobilisation
 - 10.1.1 Responsable de la conception d'affiche
 - 10.2 Élection d'un membre du Comité féministe
 - 10.2.1 Un membre
11. (D) Recommandation de modification de l'art 85.2: Tempérament des frais relatifs au bal
12. (D) Présentation de la CADED

Justin Chenel voudrait faire un amendement pour déplacer le point 12. (D) Présentation de la CADED au point 5 car il doit partir plus tôt et doit présenter son point.

13. Machines à tampons
14. Questions aux comités
15. Varia
16. Fermeture de l'Assemblée

Gabriel Ouellette propose l'adoption de l'ODJ amendé.

La proposition est appuyée par Camille Rochefort-Racicot.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 septembre 2016

Gabrielle Pilon-Boucher demande si le PV a été rendu public, puisqu'elle ne le trouve pas sur les différents murs des groupes de la faculté.

Justin Chenel confirme que le PV se trouve sur le site de l'AGED.

Gabriel Ouellette propose l'adoption du PV de l'AG du 21 septembre 2016.

La proposition est appuyée par Simon-Alexandre Poitras.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. (I) Présentation sur la CADED

Justin Chenel explique le contexte administratif entourant la subvention de 2000\$ faite par le CA à la délégation de la CADED, accordée conditionnellement à la présentation d'un suivi concernant l'avancement des démarches de l'Ud'O. Les explications concernant le colloque de la CADED se trouve dans le PV du 21 septembre 2016.

Le comité a trouvé l'hôtel (Hôtel Les suites). Le départ se fera de Sherbrooke tôt le matin à bord d'un autobus fourni par l'organisation de l'Ud'O. La fin de semaine comprendra une série de conférences et la finale de la coupe Face à face. Bien que le prix final ne soit pas encore fixé, on peut s'attendre à un montant allant entre 70\$ et 80\$. On ne peut commencer à trouver la délégation tant qu'on n'a pas le prix. Justin veut que ça se fasse d'ici la fin des examens.

Maude Bourgeois demande comment la délégation sera-t-elle décidée.

Justin Chenel ne veut pas s'avancer mais suggère que sera appliquée la politique du « premier-arrivé, premier servi » avec pour condition d'apporter le paiement dû.

6. (I) Activité de rencontre

Arnaud Duhamel, étudiant à la maîtrise en droit notarial, explique qu'il a eu l'idée, dans le contexte des nouvelles concernant les différentes activités où se sont produits des incidents à caractère sexuel, d'essayer d'offrir une alternative. Il voudrait tenir des activités de rencontre sur le campus. Il a écrit à la rectrice et celle-ci à transférer le dossier. Il y a eu un intérêt de la part de la professeur Jocelyne Faucher. Elle est ouverte à l'idée mais ne voulait pas pousser l'idée dans le contexte actuel qui était trop chaud. Elle lui a proposé de présenter l'idée au CE et le CE lui a proposé de présenter son idée en AG. Il n'y a pas de projet formé, mais l'idée qu'il a en tête serait une activité revenant une fois par session, peut-être hors campus avec des tête-à-tête de 30 minutes avec des rotations. La responsable à la condition étudiante ne peut s'embarquer sans mandat clair mais elle est ouverte à faire de la publicité pour l'événement. Arnaud Duhamel veut aller chercher un mandat de l'AGED pour présenter l'idée à la FEUS. Il a une pétition en sa possession qu'il invite les membres à signer pour appuyer le projet.

Le président invite l'Assemblée, si elle le souhaite, à faire une proposition car Arnaud Duhamel ne le peut pas, n'étant pas membre de l'AGED.

Gabriel Ouellette aimerait connaître la raison de la pétition.

Arnaud Duhamel explique que c'est pour compléter la proposition, une forme d'appui supplémentaire.

Nicolas Désilets-Laforge veut savoir si Arnaud Duhamel aimerait avoir la signature de gens prêts à appuyer le projet ou si c'est plus pour s'inscrire à l'activité.

Arnaud Duhamel indique que si les gens signent dans l'idée de participer c'est encore mieux mais que ce n'est pas la raison première.

Rodrigue Turgeon propose que l'AGED appuie la tenue d'activités de rencontre sur le campus.

La proposition est appuyée par Philippe Normandeau.

Justin Chenel veut savoir si Arnaud Duhamel avait pris une décision sur la présence d'alcool aux événements.

Arnaud Duhamel précise que le but n'est pas de reproduire les 5@8. Il est ouvert à l'idée qu'il y ait de l'alcool mais il est conscient des complications que cela pourrait entraîner avec la Sécurité.

Camille Pépin veut savoir qui organiserait les événements.

Arnaud Duhamel veut que ce soit le service de la vie étudiante. Selon lui, le mieux serait que l'activité traverse le temps donc si la FEUS peut s'impliquer ça serait encore mieux.

Gabrielle Pilon-Boucher aimerait connaître le lien avec les violences sexuelles.

Arnaud Duhamel répond que c'est surtout le contexte qui va favoriser des rencontres pour discuter, afin d'arriver à quelque chose de vraiment constructif. C'est le fait que le sujet soit très présent dans les médias qui lui a amené l'idée. Il fait également référence à l'opinion politique concernant les initiations dans les Universités. À la place d'interdire, pourquoi ne pas encadrer ?

Sabrina Tourigny veut savoir si l'activité s'adresseraient uniquement aux étudiants en droit.

Arnaud Duhamel voudrait que ce soit inter-facultaire. Si on veut briser la gêne, il est préférable de ratisser large et de rencontrer des gens des autres facultés.

Justin Chenel demande si l'objectif est de faire des rencontres romantiques ou amicales.

Arnaud Duhamel explique que c'est une activité qui viserait à favoriser tous types de rencontres.

Rodrigue Turgeon partage son opinion, selon laquelle on est à une époque où les gens veulent trouver quelqu'un de sérieux, se caser, et qu'il y a plusieurs plates-formes électroniques qui le permettent mais peu d'activités qui se passent dans la vraie vie. Il est donc en faveur de l'activité.

Gabriel Séguin demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté

Le vote est demandé.

Vote sur la proposition :

Pour : 17

Contre : 9

Abstention : 27

La proposition est mise en dépôt.

7. (D) Cahier de positions

Justin Chenel explique que les membres sont invités à soumettre leurs propositions pour orienter l'AGED. Il y a un conseil de la FEUS en fin de semaine et on veut être capable de se positionner sur les différents dossiers qui seront présentés.

Olivier Surprenant souligne qu'il y a des positions qui ne sont plus applicables. On n'a aucune position sur le féminisme bien qu'on ait un comité. Les représentations sur les FINO à la FEUS est un point caduc. Finalement, on ne retrouve aucune position sur la problématique des intégrations.

Justin Chenel propose qu'une élection pour le poste d'exécutant à la FEUS ne puisse être rendue possible si l'annonce de ce poste a été faite en-deçà du délai réglementaire.

La proposition est appuyée par Olivier Surprenant.

Justin Chenel explique que les avis d'affichage de poste sont faits à la dernière minute et cela prive les étudiants du temps nécessaire pour s'informer de la vacance et préparer leur candidature. Il veut que, si un poste a été indiqué après le délai, il ne puisse être rempli.

On demande le vote sur la proposition.

Justin Chenel explique qu'il amène le point en ce moment parce que la FEUS pousse déjà pour un candidat à l'externe alors que l'exécutant vient tout juste de démissionner. Il veut laisser la chance à tous.

Vote sur la proposition :
La majorité est constatée.

La proposition est adoptée à majorité.

Véronique Bureau propose que le CA se positionne en faveur de toilettes non genrées.

La proposition est appuyée par Justin Chenel.

Olivier Surprenant suggère que l'AGED se positionne en faveur de son point.

Véronique Bureau propose que l'AGED se positionne en faveur de toilettes non genrées.

Nicolas Vachon demande le vote.

Érika Miklosic veut savoir comment ça va se faire. Même si on enlève les pancartes, les installations avec l'urinoir rendent le changement difficile.

Véronique Bureau explique que le comité féministe pensait installer une serrure pour ce qui est de la toilette des hommes.

Gabrielle Pilon-Boucher souligne que l'idée est embryonnaire.

Rodrigue Turgeon explique que certaines facultés sur le campus ont déjà entamé cette démarche. Certains pavillons aussi, comme la bibliothèque. Le but est qu'il y ait des endroits où les pancartes n'empêchent pas l'utilisation des installations pour un sexe ou un autre. Il rappelle que pour certaines personnes, le genre est le sexe social auquel ils s'identifient. Le but est de donner l'occasion à ceux qui s'identifient ainsi de se sentir bien dans leur utilisation des toilettes.

Justin Chenel confie à l'Assemblée qu'il est capable de « pisser assis ». Le but est de rendre les gens à l'aise, toutes les enseignes ne seraient pas changées, seulement celles du fond des corridors à l'étage.

Gabriel Beauregard veut valider que ce sera juste les toilettes en haut.

Gabrielle Pilon-Boucher répond par l'affirmative.

Olivier Surprenant rappelle que les discussions sont sur le pratique, mais qu'on veut plutôt se positionner sur une démarche à suivre (cahier de position).

Nicolas Vachon veut savoir s'il y a eu certaines demandes à ce sujet.

Gabrielle Pilon-Boucher avance que c'est plus pour développer les valeurs du comité féministe.

Rodrigue Turgeon précise que dans le temps où il était à la FEUS, le dossier revenait de façon récurrente, et il y a même un comité étudiant qui a été formé à ce sujet.

Le président demande à l'Assemblée si elle est prête à voter.

Le 2/3 est constaté

Vote sur la proposition :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : majorité

Le point est adopté à majorité.

Rodrigue Turgeon propose que l'AGED se positionne contre toute prise de position politique réduisant de façon importante l'immigration de réfugiés politiques et climatiques.

La proposition est appuyée par Olivier Surprenant.

Justin Chenel demande le vote.

Justin Chenel veut savoir si c'est une position active ou positive.

Rodrigue Turgeon explique qu'il veut écrire ça ainsi pour exclure des positions qui seraient purement xénophobes et isolationnistes. S'il avait écrit : « contre toute politique proposant le contraire » ça aurait été trop extrême.

Érika Miklosic veut savoir si le mot « augmenter » servirait mieux l'idée de la proposition ?

Rodrigue Turgeon convient que le but est de garder cette optique et qu'on pourrait utiliser le mot « augmenter ».

Vote sur la proposition :

Pour :

Contre :

Abstention : 5 abstentions

Le point est adopté à majorité.

Justin Chenel explique que le point des intégrations est important en ce moment. Il souhaite qu'il y ait une proposition là-dessus mais il doit partir bientôt pour une réunion avec la FEUS.

Gabrielle Pilon-Boucher propose que l'AGED se positionne en faveur de la tenue des intégrations sans qu'il y ait d'activités sexistes ou dégradantes.

La proposition est appuyée par Gabriel Beauregard.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Olivier Surprenant veut qu'on situe notre position dans le contexte politique.

Le président rappelle que l'AGED vient de se prononcer en faveur.

Philippe Normandeau aimerait qu'on discute des moyens. Il invite l'Assemblée à réfléchir sur ce qu'on réclame de la ministre. Il faut aller plus loin.

Justin Chenel propose que l'AGED se positionne contre toute ingérence gouvernementale déraisonnable dans l'organisation et la tenue des intégrations.

Émile Côté-Soucy considère que le fait de parler d'ingérence gouvernementale plutôt que d'encadrement des intégrations par la faculté est une façon négative de fonctionner.

William Julien-Courchesne répond à Émile Côté-Soucy qu'il est en faveur de la proposition. L'expression « ingérence » est à propos pour une mobilisation efficace en cas d'initiatives politiques qui iraient à l'encontre de l'intérêt des intégrations.

Gabrielle Pilon-Boucher rappelle qu'on ne connaît pas encore l'intention du gouvernement. Il est difficile de décider tant qu'on n'a pas cette information.

Olivier Surprenant souhaite rencontrer les autres associations étudiantes à ce sujet et avance que la ministre a sur la table un projet de loi concernant les intégrations.

Justin Chenel poursuit en disant que la ministre a déjà rencontré les associations étudiantes et a dit aux médias qu'elle se portait sur un projet de loi. On doit se préparer à l'avance, prévenir. Il a déjà le mandat en CE de rédiger un mémoire sur ce qui se fait à Sherbrooke pour les intégrations.

Philippe Normandeau rappelle qu'on est face à un choix : soit on parle d'encadrement ou de s'opposer à l'ingérence. On n'en est pas à partir en guerre contre le gouvernement, la démarche vise seulement à se préparer. Avant tout, il faut avoir une attitude ouverte pour collaborer avec le gouvernement, on n'a pas intérêt à se positionner initialement contre. Comme Émile Côté-Soucy, il veut que l'on soit pour quelque chose et non contre quelque chose.

Rodrigue Turgeon soutient qu'une ingérence ne peut être déraisonnable, et qu'on pourrait simplement dire : « éviter toute ingérence ».

Justin Chenel accepte la modification à l'amiable.

Nouvelle proposition :

Justin Chenel propose que l'AGED se positionne contre toute ingérence gouvernementale dans l'organisation et la tenue des intégrations.

Karl Boulanger demande si, advenant qu'une loi est passée par le gouvernement, on serait contre la loi selon l'esprit de la proposition.

Nicolas Désilets-Laforge explique qu'une proposition qui permet à l'AGED de prendre position n'est pas contractuelle. Elle doit être comprise dans le contexte où, advenant des négociations avec le gouvernement, elle permettra aux représentants de l'AGED de s'opposer.

Gabrielle Pilon-Boucher voudrait que l'on clarifie ce qu'on considère comme de l'ingérence ?

Olivier Surprenant avance qu'il y a incompréhension de l'Assemblée face au processus d'une prise de position en AG. Quand un mandat est vague comme ça et qu'une instance politique arrive avec une position, nous sommes obligés de revenir en AG pour préciser notre position. Ça ne donne pas au CE de ligne directrice suffisante.

Le président invite à prendre des positions dans le même sens que celui décidé précédemment.

Justin Chenel explique que les intégrations sont décidées par le Comité d'intégration, l'administration de la faculté, le Comité féministe et Droit vert l'avenir. Si une politique du gouvernement oblige ces instances à agir d'une façon ou d'une autre, il y a ingérence.

Camille Rochefort-Racicot demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté.

Vote sur la proposition :

Abstention : 1

Contre : 4

Pour :

La proposition est adoptée à majorité.

Rodrigue Turgeon propose que l'AGED se positionne contre tout processus décisionnel quant au futur des activités d'intégrations qui exclurait une majorité de décideurs d'étudiants et de groupes communautaires.

Il avance que cette proposition vise à s'asseoir de bonne foi avec le gouvernement et que les groupes communautaires fassent pencher la balance, et afin d'éviter que des gens qui sont éloignés de la réalité étudiante soient les décideurs.

La proposition est appuyée par Camille Rochefort-Racicot.

Olivier Surprenant veut savoir si ça implique que le représentant aux activités sociales de la FEUS doivent militer par la conciliation à tout prix. Il voudrait qu'il y ait consultation des étudiants si la ministre propose quelque chose.

Rodrigue Turgeon soutient que le représentant importe peu ; tant que l'idée de la proposition est respectée.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Olivier Surprenant propose que l'AGED se déclare féministe.

La proposition est appuyée par Gabrielle Pilon-Boucher.

Rodrigue Turgeon veut qu'on réforme le nom de l'AGED éventuellement.

Maxime Bérubé voudrait une définition de féministe.

Olivier Surprenant présente le féminisme pour la lutte à l'égalité des sexes, qui se concentre sur la promotion des droits des femmes dans la société et englobe les questions d'identité sexuelle et de genre.

Justin Chenel ajoute que le féminisme implique l'égalité qui passe par « l'empowerment » des femmes car il y a une inégalité dans les structures sociales.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nicolas Désilets-Laforge propose que le point « Cahier de proposition » reste flottant et qu'on y revienne à l'arrivée d'Alexis Wawanoloath.

La proposition est appuyée par Antoine Poirier-Godon.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. (D) Coopérative

Antoine Poirier-Godon procède à la lecture de la mise en contexte et de la proposition, placées en Annexe II.

Élizabeth Roy a été sur le CA de la Coop durant deux ans. Elle invite l'AGED à faire part de ses préoccupations au CA.

Concernant le point 7, elle précise que quand on est élu au CA de la Coop, nos objectifs doivent être ceux de la Coop. Un administrateur ne peut être revendicateur, bien qu'il puisse encourager les décisions dans un certain sens. Il ne faut pas oublier qu'il vote à titre personnel puisqu'il engage sa responsabilité.

Andrée Blackburn dit qu'elle veut organiser une activité avec son comité qui nécessite l'implication de la Coop et que la communication avec cette dernière est laborieuse.

Philippe Normandeau veut donner suite à la démarche actuelle, on adopte une position aujourd'hui, mais on peut participer tous et toutes, c'est notre responsabilité de s'occuper de la Coop.

Olivier Surprenant revient sur le devoir des administrateurs ; l'AGED est une association politique qui a la possibilité de créer un rapport de force pour amener des éléments qu'elle considère importants. On est en droit de proposer, c'est notre légitimité de faire des choix comme ceux-là.

Nicolas Désilets-Laforge ne peut s'empêcher de rappeler qu'une personne qui désire devenir administrateur ne peut avoir de mandat de la part de l'AGED. Si on pousse un candidat, c'est qu'on pense qu'il va agir dans l'intérêt de la communauté étudiante et non de l'AGED.

Le président informe qu'on peut scinder la proposition.

Antoine Poirier-Godon suggère que la modification au point 7 soit faite tout de suite si c'est le seul élément qui doit être ajusté et que le reste de la proposition convient tel que présenté.

Olivier Surprenant rappelle que l'amendement à l'amiable n'est pas dans le code Morin.

Le président avance que si le proposeur et l'appuyeur sont d'accord l'amendement sera valide.

Élizabeth Roy invite les membres de l'AGED à venir voter en AG. Il n'y a personne qui vient aux AG du CA de la Coop. Pour qu'on comprenne à quel point la Coop a été touchée, le comptable dit que la Coop est en faillite technique. Si on ne sauve pas la Coop, c'est le privé qui rentre. C'est par des gros efforts de l'administration que la Coop a pu être sauvée cette année.

Catherine Bernard demande le vote.

Vote sur la proposition :

Abstention : 8

Pour : majorité

Contre : 0

La proposition est adoptée à majorité.

Mention Soleil à Antoine Poirier-Godon pour le travail entrepris concernant le dossier de la Coop.

9. (D) Création d'une commission d'enquête

Rodrigue Turgeon propose que l'AGED mette en place un comité d'enquête mandaté de dresser un rapport sur l'état des relations entre le Service de sécurité et de prévention de l'UdeS et les membres de l'AGED.

William propose qu'on adopte la proposition telle quelle.

La proposition est appuyée par Laurence R. Contant.

Nicolas Désilets-Laforge veut savoir si c'est encore ce que le proposeur veut faire. Comment le comité serait-il formé ?

Rodrigue Turgeon estime que oui, l'idée est de constituer un rapport le plus objectif possible pour qu'il soit crédible lorsque présenté devant le rectorat. Il pense aussi que ça va encourager les étudiants à livrer leurs témoignages. La structure du comité comme tel doit faire l'objet d'une deuxième proposition. Il ne faut pas être gêné car le but est d'être objectif.

Maxime Bérubé se demande si on veut faire une grosse pile de résumés de situation ou c'est plus qu'on n'a pas de moyen contre la Sécurité et qu'elle ne respecte pas son mandat de protection.

Rodrigue Turgeon explique qu'il y a un aspect plus politique : les agents sur le terrain ne sont pas les boss, ils ne prennent pas les décisions. Mais l'AGED ne dresse pas de rapports comme eux pour faire contrepoids. On veut aller déposer le rapport au boss dans son bureau qui lui prend les décisions importantes. Il veut prévenir la « guerre » qui s'installe en ce moment. Les gens au bureau sont critiques envers leurs agents de sécurité mais il faut avoir des rapports.

Le président résume que c'est une commission créée par l'AGED pour faire des rapports. Il va falloir revenir en AG pour élire des gens.

Rodrigue Turgeon donne l'exemple du Comité GHB qui a fait un bon travail de terrain. Il faudrait constituer une commission sur le modèle déjà créé pour rédiger le rapport sur le GHB (ouvert à tous).

Laurence R. Contant aimerait savoir si la démarche s'arrête à la faculté de droit ou si on essaie de rejoindre les autres associations étudiantes.

Rodrigue Turgeon explique que les relations avec la Sécurité sont très différentes d'une faculté à l'autre. Rien n'empêche des discussions inter-facultés et notre initiative peut en inspirer d'autres.

Maxime Bérubé propose un amendement au niveau du rapport, pour donner une portée précise aux faits qui vont être notés.

Rodrigue reformule et suggère un rapport exhaustif documenté sur l'état de l'ensemble des relations et qui comporte des recommandations visant les saines relations entre les parties.

William est d'accord avec l'amendement à l'amiable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. (D) Énoncé de valeurs et de comportements souhaités

Nicolas Désilets-Laforge explique que l'Énoncé de valeurs et de comportements souhaités est une initiative à la fois étudiante et facultaire visant à asseoir et mettre en pratique nos valeurs collectives en tant que communauté facultaire. Il a été rédigé par des étudiantes et étudiants de cheminements et de cycles différents en collaboration avec une représentante du corps professoral, Pr Denise Pratte, une représentante des chargés de cours, Me Kim Désilets, et une représentante du décanat, Me Gaulin. L'Énoncé n'a pas de force contraignante et ne vise en aucun cas à appliquer des sanctions disciplinaires.

Rodrigue Turgeon estime que la raison d'être de cette démarche est surtout de faire des rappels : concernant la diffamation sur les réseaux sociaux, c'est arrivé que des gens ont «bâché» des étudiants ou des professeurs. Sans ouvrir la porte à des sanctions, elle constitue un aide-mémoire éthique.

Nicolas Désilets-Laforge fait un survol des sections du documents.

La faculté de droit considèrerait important de se positionner par rapport aux violence sexuelles.

L'Université de Sherbrooke est un chef de file en matière environnementale. On souhaite le souligner dans le document et continuer à encourager le travail fait en ce sens.

Il tient à souligner que chaque virgule a été scrutée à la lettre. Si on fait des amendements, il faut se demander si les professeurs vont accepter car c'est le même document pour eux.

Kolia propose l'adoption du document tel quel.

Olivier Surprenant a quelques remarques sur le document. On reconnaît le droit à l'égalité et l'AGED vient de se positionner féministe, donc ça devrait être fait dans le document aussi. De plus, l'expression « appropriation culturelle » est vague.

Nicolas Désilets-Laforge soutient qu'un bon exemple d'appropriation culturelle qui est adressée par l'énoncé est le problème avec le comité Law Games qui a fait preuve d'une telle appropriation dans le passé. On veut asseoir le fait que la faculté est contre ce genre d'appropriation culturelle. On peut s'imaginer ce terme de façon générale comme englobant les cas raisonnables.

Gabrielle Pilon-Boucher suggère comme définition : utiliser des éléments d'une culture minoritaire d'une façon inappropriée, des éléments qui ont une valeur pour cette culture et qu'on utilise de façon irrespectueuse.

Rodrigue Turgeon explique, pour compléter le contexte, que cette situation a mené au document dans la tête de Me Gaulin. Ça nous rappelle qu'il faut que ça reste dans nos préoccupations dans l'organisation des activités thématiques, par exemple.

Olivier Surprenant propose que le document soit accepté conditionnellement à la féminisation de celui-ci.

La proposition est appuyée par Kolia Frare.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Gabrielle Pilon-Boucher propose de remplacer le mot sexe dans le point 3.1 par identité de genre.

Olivier Surprenant soutient qu'on vise la discrimination au sens large.

Personne ne s'oppose.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On reprend le point flottant d'Alexis Wawanoloath.

Alexis Wawanoloath est étudiant en droit en première année, il a été accepté en tant qu'étudiant adulte car il est dans les projets de la faculté d'avoir une catégorie d'étudiants autochtones.

Il y a une commission qui a produit des propositions, dont une demandant aux facultés de droit de rendre obligatoire le cours de droit autochtone.

Il veut qu'on étudie la possibilité de faire un comité autochtone.

Nicolas Désilets-Laforge avance qu'il faut inclure le comité dans nos Règlements généraux afin qu'il soit créé. Il faut donc que la Commission de refonte rédige l'article, que le Conseil d'administration l'adopte et que l'Assemblée générale entérine cette adoption afin que le comité puisse naître. Ça n'a pas d'allure le déni de droit qu'on porte aux autochtones.

Alexis Wawanoloath propose la création d'un comité autochtone.

La proposition est appuyée par Nicolas Désilets-Laforge.

Rodrigue Turgeon invite à appuyer sans réserve. L'article 2 des positions de l'AGED est à l'effet que l'AGED se positionne pour le respect des droits autochtones.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Gabrielle Pilon-Boucher veut amener une position du comité féministe concernant une proposition sur des distributrices de produits sanitaires.

Maxime Bérubé se demande si cela constitue un manquement au respect de l'ODJ.

Le président pense que le cahier de position et un point décisionnel sont deux choses différentes.

11. (D) Élections

11.1. Élection d'un membre du Comité communication et mobilisation

11.1.1. Responsable de la conception d'affiche

Nicolas Désilets-Laforge explique qu'il a une lettre de démission à présenter ; Anne Marchand remet sa démission à ses deux postes de comités.

Kolia Frare explique que sa responsabilité est de s'assurer d'avoir quelqu'un de compétent avec les logiciels de création visuelle.

Kolia Frare propose Mathieu Desjardins.

Mathieu Desjardins accepte.

Mathieu Desjardins se présente. Il est habile avec les programmes multimédias permettant de faire des affiches. Il fait déjà des photos pour le Comité. Ce poste lui permettrait d'entrer dans le Comité et ainsi de s'impliquer de façon officielle.

Résultat du vote :

Mathieu Desjardins est élu à l'unanimité.

11.2. Élection d'un membre du Comité féministe

11.2.1. Un membre

Gabrielle Pilon-Boucher propose Samuelle Ménard Castonguay.

Samuelle Ménard Castonguay accepte.

Kolia Fraré propose Rodrigue Turgeon.

Rodrigue Turgeon refuse.

Samuelle Ménard Castonguay se présente. Elle est une membre non-officielle depuis le début de l'année qui s'implique déjà auprès du Comité.

Gabrielle Pilon-Boucher rappelle que Samuelle Ménard Castonguay s'était présentée au début de l'année et que le Comité l'accueillerait avec enthousiasme.

Résultat du vote :

Samuelle Ménard Casontguay est élue à l'unanimité.

12. (D) Recommandation de modification de l'art. 85.2 : Tempérament des frais relatifs au bal

Nicolas Désilets-Laforge explique que le CA s'est rencontré pour soulever ce point. Il y a ambiguïté sur ce point de l'article dans les RGs. L'année passée, le Comité promo et le Comité finissant formaient un seul et même comité et ils avaient une réduction pour le prix de leur bal.

Il y a un litige à savoir si l'expression « bénévole » inclut également les membres du Comité promo ou uniquement les bénévoles qui aident dans les activités sociales.

La recommandation de l'AG faite au CA a une grande valeur. Il faut recommander au CA une interprétation de cet article dans le but de statuer.

Gabriel Beauregard suggère une nouvelle mouture de l'article 85.2(2) qui se lirait de la façon suivante : « Afin d'assurer une redistribution plus équitable des fonds amassés, les membres de la cohorte finissante ayant participé ~~à titre de bénévoles~~ dans les activités du Comité Promo ont le droit à une déduction des coûts relatifs à leur participation au bal. ~~Cette déduction pour un étudiant correspond à 1% du coût total de sa participation au bal pour chaque activité à laquelle il a participé à titre de bénévole.~~ Cette déduction correspond à 1% du coût de son bal. La comptabilisation de cette déduction se fait à chaque heure d'implication active lors d'événements organisés par le Comité Promo. »

C'est le deuxième alinéa qui est en litige. Cette déduction correspond à 1% du coût du bal, la comptabilisation se fait à chaque heure d'implication active lors d'événements organisés par le Comité promo. Sans cette source de motivation, il est difficile d'avoir assez de monde pour permettre les 5@11.

Justine Deshaies a une question d'ordre procédural. Un cotisant de l'AGED aimerait pouvoir voter par Skype. Les cotisants doivent-ils être présents dans la salle pour pouvoir voter ?

Olivier Surprenant explique que la logistique du déroulement de l'Assemblée ne rend pas possible l'intervention active des personnes absentes.

Nicolas Désilets-Laforge avance qu'on a regardé dans la loi canadienne sur les OSBL. Le code Morin ne dit rien. On ne sait donc pas. Le président pourrait suggérer une procédure.

Le président propose que, pour le moment, la démocratie des présents prône. L'exécutif va arriver ultérieurement avec une résolution qui permette une procuration.

La proposition est appuyée par Gabriel Séguin.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nicolas Désilets-Laforge pense que si chaque heure active d'implication équivaut à 1% du bal payé, au nombre d'heures faites, le bal va être payé en entier. Il va falloir demander ce qu'on fait rétroactivement quand il y a une zone grise dans les RGs. Est-ce que c'est préjudiciable pour les autres ?

Gabriel Beauregard rappelle que l'an passé tous les membres avaient leur bal payé. Selon les sources du comité finissant, le bal va coûter entre 250\$ et 300\$, ce qui représente, pour une heure d'implication, une rémunération de 5\$ à 6\$.

Laurence R. Contant estime qu'il faudrait que ce soit clair dans la catégorie Promo qu'on parle de tous les participants.

Gabriel Beauregard pense que les membres au sens large doivent être visés par la proposition.

Stéphanie Bélanger explique qu'au dernier CA, il a été discuté de la pertinence du 1% et du fait que les membres du comité se faisaient payer une partie de leur bal. On ne respecte pas le concept de bénévole si on donne un montant d'argent. Elle ne vise pas à se positionner personnellement, mais partage plutôt les questionnements du CA.

Gabriel Séguin fait partie de Promo. De la façon dont sont écrits les RGs, ça donne 1% à tous ceux qui veulent s'impliquer, c'est ouvert à tous. Cependant, la cote de Promo, elle, est réduite à rien. Certain iront au bal sans jamais être allés à un 5@11. Donc le but c'est que tout le monde qui s'implique activement pour que le bal soit le moins cher possible ait une petite récompense.

Maxime Bérubé demande si on ne préférerait pas parler d'un pourcentage global par 5@8 car il est dur d'évaluer combien de temps chaque personne investi et donc à quel pourcentage elle a droit. Est-ce que ça va être rétroactif ?

Nicolas Désilets-Laforge rappelle qu'on peut modifier le RGs n'importe quand en convoquant un CA.

Camille Rochefort-Racicot propose d'amender la proposition en ajoutant : « jusqu'à concurrence de 50% ».

Érika Miklosic s'oppose à l'amendement.

Elle sait que le comité travaille très fort mais rappelle qu'ils ne sont pas les seuls à s'impliquer. Elle comprend que le comité rapporte de d'argent pour le bal mais souligne qu'il a aussi l'avantage d'avoir de l'alcool gratuit pendant un an. Sa concession serait de réduire le pourcentage à 25%. Le comité finissant n'a pas cette contrepartie de l'alcool gratuit. De plus, le comité finissant est constitué de quatre personnes, alors que le comité promo comprend beaucoup plus de membres (au moins douze personnes). Ça fait beaucoup d'argent qui part pour le reste de la cohorte.

Philippe Normandeau aimerait savoir, en premier lieu et par rapport au 1%, est-ce un soucis d'équité au sein même du comité ?

Gabriel Beauregard précise que c'est l'ambiguïté sur l'expression « bénévole » qui est la priorité.

Philippe Normandeau est conscient de l'importance du pourcentage et trouve que 50% c'est beaucoup. Il voudrait 30%. Il se prononce contre mais veut statuer sur un pourcentage précis.

Karl Boulanger explique que le montant dérangeait car on parlait de bénévolat, donc d'une implication gratuite. Le 1% était vu plus comme un appât pour aider à la recherche de bénévole. Il comprend le point de vue de Promo mais voudrait qu'on soumette une proposition pour faire en sorte que l'implication soit vraiment faite de façon bénévole.

Émile Côté-Soucy est contre le 50%, pas pour le Comité promo, mais pour les bénévoles. Si on leur donne jusqu'à 50%, c'est vraiment beaucoup.

Anne-Marie Dupuis rappelle que le comité promo paye ses consommations par contribution volontaire.

Chloé Thériault dit que le 30% va s'appliquer pour le poste en soit.

Stéphanie Bélanger veut qu'on vote sur l'amendement.

Olivier Surprenant demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté.

Vote sur l'amendement :

Pour : 0

Contre : majorité

Abstention :

L'amendement est battu à majorité.

Émile Côté-Soucy estime qu'un bénévole doit rester un bénévole. Lors de la dernière Assemblée générale, on s'est positionné contre les salaires à la FEUS mais on donne des récompenses à ceux qui organisent des partys. Dans les faits, on s'obstine sur des 5\$ de l'heure. Le concept du pourcentage par

heure de réduction du coût du bal n'est pas la meilleure solution. Ce n'est tout simplement pas juste envers les autres bénévoles ailleurs dans la faculté. L'esprit de cette mesure est d'amener des bénévoles.

Maxime Bérubé propose de ne pas enlever le mot bénévole.

Nicolas Désilets-Laforge avance que ça irait à l'encontre de l'amendement.

Stéphanie Bélanger invite à battre la proposition, puisque, par soucis d'équité pour tous les acteurs bénévoles de la faculté, elle croit que c'est inapproprié. Selon elle, n'importe quel bénévole devrait refuser un tel avantage.

Karl Boulanger partage qu'il a peur que ce genre de comité devienne une attraction pour la raison qu'il y a un avantage financier au bout de la ligne. Il invite à battre la proposition.

Gabriel Séguin rappelle, avec égards, que le point de l'enjeu est de statuer sur l'interprétation à donner à l'article. Présentement, on est en train de remettre en question toute la question du tempérament des frais relatifs au bal. Il trouve injuste que les bénévoles qui font la sécurité aient quelque chose pour un travail qui est peu exigeant, mais que Promo n'ait rien.

Laurence R. Contant souligne qu'on a deux débats en un et voudrait faire une séparation, afin de traiter en premier lieu du Comité promo et des bénévoles et en deuxième lieu de l'idée de pourcentage.

Laurence propose de scinder les points « Comité promo/Bénévoles » et « pourcentage de réduction » :

12.1 Comité promo/Bénévoles :

Justin Chenel ne peut apporter de preuve, mais lorsqu'il était sur le comité de refonte, il ressortait l'idée suivante : un bénévole porte ce titre durant les activités, tandis que les gens de Promo participent aux activités en tant que Comité promo, ce qui les retirent par le fait même du groupe « bénévole ».

Camille Pépin soutient que le Comité promo travaille fort pour amener du monde et réduire le coup du bal, et que cette mesure les encourage à travailler fort.

Le président souligne qu'on parle des bénévoles qui ne sont pas dans le Comité promo.

Gabriel Beauregard veut qu'on clarifie l'expression « bénévole » et qu'on le garde ou non.

Justin Chenel estime que l'article doit être réécrit.

Le président avance qu'il faut regarder si les membres de Promo font partie des bénévoles ou pas.

Laurence R. Contant demande si ça se fait de prendre position sur ce que l'expression « bénévole » inclut.

Gabriel Beauregard veut qu'on se positionne sur le fait d'enlever l'expression « bénévole » pour qu'on puisse ensuite statuer quelle mesure de rémunération sera appliquée.

Antoine Poirier-Godon soutient que l'incapacité actuelle de trancher la question est imputable à la mixité des problématiques inclues dans le litige. Il faudrait d'abord statuer sur l'idéologie derrière la politique actuelle visant à encourager les gens à s'impliquer dans la tenue d'événements qui permettent la réduction du coût du bal. Tous s'entendent pour dire qu'il faut une certaine mesure de motivation afin d'attirer la quantité d'intervenants nécessaire à la bonne tenue des activités sociales de financement, mais à ce titre, certains sont pour une forme de rémunération des personnes impliquées et d'autres non. Lorsque cette question sera réglée, l'Assemblée pourra à loisir se pencher sur la méthode précise de motivation à privilégier eu égard à la position qui aura été établie.

Le président suggère que garder l'expression « à titre de bénévole » fera en sorte de ne pas inclure Promo. Ceux qui veulent enlever « à titre de bénévole » vont inclure tout le monde.

Erika Miklosic pense que « à titre de bénévole » devrait inclure uniquement promo.

Gabriel Séguin voudrait qu'on décide par « pour ou contre » d'inclure promo.

Gabrielle Pilon-Boucher propose que le paragraphe se lise ainsi : « les membres du Comité promo et les membres de la cohorte finissante ayant participé à titre de bénévoles pour les activités du Comité Promo ».

Vote sur la proposition :

Pour : 25

Contre : 6

Abstention : 7

La proposition est adoptée à majorité.

12.2 Pourcentage de déduction

Le président invite maintenant l'Assemblée à passer au débat sur les récompenses accordées.

Maxime Bérubé demande si la démarche vise à donner un mandat au CA.

Justin Chenel estime que ça n'a pas nécessairement à être le cas.

Laurence R. Contant voudrait proposer un plafond mais n'a pas les chiffres.

Gabriel Beauregard suggère que, dans l'optique d'une mesure de motivation, si le comité ramasse 45% du montant total du bal, le plafond établi devrait être équivoque.

Justin Chenel rappelle qu'à l'été beaucoup de profits possibles n'ont pu être amassés et que cette mesure est trop sujette aux aléas.

Gabriel Séguin pense justement que le but de la mesure est de s'adapter à la quantité d'argent amassée dans un soucis d'équité. Cette année, c'est la preuve qu'ils font moins d'argent et ils peuvent vouloir palier à ça.

Gabriel Beauregard propose que la déduction soit de 1% jusqu'à concurrence du pourcentage d'argent amassé par le comité sur le coût total du bal.

La proposition est appuyée par Camille Pépin.

Justin Chenel dit qu'on met directement le prix en fonction du profit.

Émile Côté-Soucy rappelle qu'il trouve que 1% par heure est totalement exagéré.

Erika Miklosic veut savoir si la contribution de l'AGED pour le bal est fixe ?

Émile Côté-Soucy explique que ça varie à chaque année selon les moyens de l'AGED.

Olivier Surprenant encourage le président à préserver la structure formelle du débat.

Le président est d'accord.

Antoine Poirier-Godon demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté.

Vote sur la proposition :

Abstention : 9

Contre : 14

Pour : 16

Recomptage du vote :

Abstention : 10

Contre : 16

Pour : 19

La proposition est adoptée à majorité simple.

Olivier Surprenant dit qu'il serait plus à propos de mandater le CE d'arriver avec un éventail de propositions sur ces questions.

Nicolas Désilets-Laforge considère que pour la question des bénévoles, Promo et CE sont compétents.

13. (D) Machines à tampons

Véronique Bureau explique que le comité a effectué un sondage pour voir s'il serait pertinent de mettre des machines à tampons et les avis sont favorables. Elle sollicite l'appui de l'AG.

Véronique Bureau propose que l'AG mandate l'AGED de travailler à l'obtention et l'implantation de machines à tampons à la faculté de droit.

Justin Chenel veut amender la proposition pour rajouter après « machines à tampons » le mot « gratuit ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Gabrielle Pilon-Boucher veut séparer le concept de fille et tampons.

La proposition devient : Que l'AG mandate l'AGED de travailler à l'obtention et l'implantation de machines à tampons gratuites à la faculté de droit.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. (D) Questions aux membres des comités

Olivier Surprenant dit qu'il sera préférable de mettre le point au début de l'AG et invite les membres à préparer des questions.

15. Varia

Mention soleil à Antoine Poirier-Godon pour la prise du PV.

16. Fermeture de l'assemblée

Constatant l'épuisement des points à l'ODJ, le président prononce la fin de la rencontre.

ANNEXE I – PRÉSENCES

Nom	Prénom
Aillery	Antoine
Allaire	Karine
Beauregard	Gabriel
Bélanger	Stéphanie
Bergeron	Gabrielle
Bernard	Catherine
Bérubé	Maxime
Blackburn-Vallée	Andréa
Boulanger	Karl
Bourgeois	Maude
Brière	Pier-Luc
Bureau	Véronique
Cantin	Samuel
Chenel	Justin
Contant	Laurence
Côté-Soucy	Emile
Demers-Bergeron	Alexandre
Deschênes	Mickaël
Desgagné	Jonathan
Désilets-Laforge	Nicolas
Desjardins	Mathieu
Drolet	Alice
Dupuis	Anne-Marie
Frare	Kolia
Germain	Joanie
Grenier	Rosalie
Guillemette	Amélie
Lavallée-Imhof	Alysée
Meloche	Frédérique
Ménard- Castonguay	Samuelle
Miklosic	Erika
Montambault	Laura-Jeanne
Normandeau	Philippe
Ouellette	Gabriel
Pépin-Dorais	Camille
Pilon-Boucher	Gabrielle Simon-
Poitras	Alexandre
Quirion	Chloé
Rivard	Benjamin
Robert-Jourdain	Simon
Rocheffort Racicot	Camille
Routhier	Marie-Claudé

Roy	Élizabeth
Simard	Isabelle
Surprenant	Olivier
Thivierge Côté	Alex
Tourigny	Sabrina
Tremblay	Roxanne
Turgeon	Joany Brunet
Turgeon	Rodrigue
Vachon	Nicolas
Valiquette	Chloé
Wawanoloath	Alexis

ANNEXE II

Mise en contexte

La Coop de l'Université de Sherbrooke traverse depuis quelques années une période financière difficile. Selon les résultats budgétaires de l'année 2015, c'est 1,3 millions de dollars qui seront ajoutés à la dette de l'organisation pour sa division Librairie seulement. Parallèlement à l'accumulation d'un déficit important, la Coop a peiné à entretenir des relations harmonieuses avec les différentes associations étudiantes de l'Université, ce qui cause actuellement un climat où la collaboration entre les parties se fait bien souvent à couteaux tirés. Il a été reproché à la Coop de manquer de transparence, concernant notamment l'accessibilité à ses Règlements généraux, de redevabilité envers ses membres et également de confiance à leur égard.

Cette réalité entraîne trois problématiques principales :

1. La première tient à la survie pure et simple de la Coop. S'il advient que celle-ci ne peut redresser ses états financiers au cours des années à venir, il est inévitable que la Coop devra fermer ses portes. L'organisation qui prendrait sa place, sans qu'il soit possible de statuer hors de tout doute sur la question, viendra vraisemblablement du secteur privé.
2. Les tensions entre la Coop et les associations étudiantes ne peuvent avoir qu'un impact négatif sur le rendement de la Coop, en ce qu'elle se trouve nécessairement déconnectée de la réalité de ses principaux acheteurs.
3. Actuellement, les activités ainsi que les initiatives étudiantes qui entrent dans le sillon de l'intérêt de la Coop, comme les ententes sur la bière par exemple, voient leur exécution alourdie ou menacée par la façon de faire de la Coop.

Maintenant, la question de fond qui est adressée à l'Assemblée est de savoir si celle-ci considère comme souhaitable de s'atteler à préserver comme principal fournisseur de biens et services à l'Université de Sherbrooke une organisation de nature coopérative. Tout en répondant par l'affirmative, la proposition vise à établir les grandes lignes de notre position sur la marche à suivre afin d'enrayer les problématiques entourant la Coop et d'optimiser son potentiel sur le long terme.

Proposition :

L'actuelle proposition, en tenant compte des éléments sous-mentionnés, est la suivante :

Considérant qu'une coopérative, parce qu'elle appartient en définitive à l'ensemble de ses membres, reste pour la communauté étudiante le moyen le plus sûr de veiller à ce que les intérêts de notre fournisseur principal et les différentes activités et initiatives étudiantes coexistent de façon harmonieuse,

Considérant qu'un comité Coop regroupant des membres de la FEUS et des différentes facultés de l'université est sur le point d'être formé et que ce comité a pour objectif d'adresser des solutions aux problématiques de la Coop en collaboration avec celle-ci,

Considérant que la directrice générale actuelle de la Coop, Stéphanie Lemay, a communiqué son intention de travailler de façon constructive avec le comité,

Considérant qu'il est dans le meilleur intérêt de la Coop de travailler de concert avec les associations étudiantes afin d'assurer sa reprise et sa pérennité,

Considérant finalement que le peu d'implication revendicatrice étudiante au sein du conseil d'administration de la Coop au cours des dernières années a aussi pu contribuer à créer une distance entre les parties.

L'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke se positionne ;

1. En faveur de la création d'un comité Coop regroupant des membres de la FEUS et des différentes facultés de l'université qui proposera des solutions aux problèmes de la Coop et agira comme courroie de transmission entre cette dernière et les différentes facultés,
2. En faveur d'une mobilisation plus globale, afin que l'ensemble des instances de l'université qui pourraient avoir un rôle à jouer dans la bien portance de la Coop soient invitées à apporter leur contribution,
3. Pour que les positions 1 et 2 soient encouragées tant qu'il en ira du bien de la Coop et afin d'en dégager le plein potentiel,
4. En faveur d'une Coop qui démontre transparence, redevabilité, proximité, confiance et écoute à l'égard de ses membres,
5. Pour que l'AGED adopte dans ses rapports avec la Coop une attitude constructive, basée sur la confiance et la reconnaissance de leurs intérêts communs,
6. Pour que la condition du maintien de cette attitude constructive soit le respect et l'application par la Coop des valeurs énumérées à la position 4, ainsi que l'ensemble des valeurs qui sont intrinsèques à la nature d'une coopérative,
7. Pour que l'AGED veille à assurer la pérennité de ses positions par le biais du comité Coop et le conseil d'administration de la Coop, en gardant en tête le respect des obligations qui incombent aux administrateurs de celle-ci, idéalement par l'élection d'un membre de la corporation à ces instances, ou à tout le moins par un suivi attentif de leurs faits et gestes.